

Pourquoi avoir fixé des horaires précis pour le début et la fin du jeûne ?

Question: Je me demandais depuis longtemps pourquoi on a fixé des heures (*l'heure pour rompre le jeûne et l'heure pour autoriser à manger*) pour le ramadan, alors que dans le saint coran il est écrit (en ce sens) : *dès que vous voyez apparaître le fil blanc, cessez de manger... ?*

Réponse: Par rapport au « fil blanc », je pense que vous devez faire allusion à l'expression présente dans le verset suivant du Qur'âne:

On vous a permis, la nuit d'as-Siyam, d'avoir des rapports avec vos femmes; elles sont un vêtement pour vous et vous un vêtement pour elles. Allah sait que vous aviez clandestinement des rapports avec vos femmes. Il vous a pardonné et vous a graciés. Cohabitez donc avec elles, maintenant, et cherchez ce qu'Allah a prescrit en votre faveur; mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir (de la nuit). Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit. Mais ne cohabitez pas avec elles pendant que vous êtes en retraite rituelle dans les mosquées. Voilà les lois d'Allah : ne vous en approchez donc pas (pour les transgresser). C'est ainsi qu'Allah expose aux hommes Ses enseignements, afin qu'ils deviennent pieux.

(Sourate 2 / Verset 187)

Dans ce passage, on apprend que le moment où le « fil blanc » (*comprendre par là le fil de lumière et de clarté qui apparaît à l'aube à l'horizon Est et qui annonce le futur lever du soleil*) se distingue du « fil noir » (*c'est à dire de la nuit*) est celui du début du jeûne et qu'on n'a donc plus le droit, à partir de cette limite, de consommer toute nourriture ou boisson. Ce moment est celui qui est appelé communément, dans le vocabulaire juridique, le « Soubh ous Sâdiq ». Pour des raisons pratiques et de commodité évidentes, et afin d'éviter que chacun ait à contrôler visuellement le moment exact où cela se passe en observant l'horizon Est (*ce qui est, , relativement gênant et pénible, et pas à la portée de chacun non plus, surtout pour les citadins*), un travail de correspondance horaire pour ce moment précis a été élaboré, et ce, pour chaque jour de l'année et pour

chaque région du monde.

Au niveau de l'heure de la rupture du jeûne, il est dit dans le Qur'âne: « **Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit.** », c'est à dire jusqu'au coucher du soleil. Là encore, il est évident que la référence à une heure précise est beaucoup plus aisé et commode que celle de la vision effective du coucher du soleil.

C'est ce qui explique donc la fixation des différents horaires que nous connaissons. D'ailleurs, c'est exactement la même chose qui s'est faite pour les heures de début et de fin des prières, vu que là encore, en principe, ces moments sont déterminés par des signes apparaissant dans la voûte céleste ou sur terre, en rapport avec le soleil (*tel que la longueur de l'ombre, en ce qui concerne la fin de l'heure du Dhouhr, ou la disparition de la rougeur dans le ciel à l'horizon Ouest, pour ce qui est de la fin de l'heure de Maghreb*).

Wa Allâhou A'lam !

Et Dieu est Plus Savant !

Patel Mouhammad

<http://muslimfr.com/pourquoi-avoir-fixe-des-horaires-precis-pour-le-debut-et-la-fin-du-jeune/>